

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Etaient présents :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. ~~François ESTEVENON~~, Frédéric MONTANIER, ~~J-Marc BRUGERON~~, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, ~~Mmes Marcelle ROUQUET, Catherine REVERSAT-PINTENET~~

Absents excusés : M. François ESTEVENON a donné pouvoir à Denis GRAS, M. J-M BRUGERON a donné pouvoir à Arnaud BRINGER, Mmes Marcelle ROUQUET, Catherine REVERSAT-PINTENET

## 1- Budget assainissement

Compte administratif 2014 : voté à l'unanimité des membres présents, soit 6 voix (le Maire n'assiste pas au vote, de plus il dispose d'un pouvoir pour la séance du 14/04/2015) résultat d'exploitation cumulé = 5,80 € ; résultat d'investissement cumulé = 7386,16 €. Les résultats sont en adéquation avec le compte de gestion 2014 dressé par le comptable public et voté à l'unanimité soit 8 voix.

Report du résultat d'exploitation en section d'exploitation du budget 2015 : vote à l'unanimité, soit 8 voix.

Budget primitif 2015 : voté à l'unanimité pour 17242,47 € en exploitation et 17585,16 € en investissement.

## 2- Budget principal

Compte administratif 2014 : voté à l'unanimité des membres présents, soit 6 voix (le Maire n'assiste pas au vote, de plus il dispose d'un pouvoir pour la séance du 14/04/2015) résultat de fonctionnement cumulé = 27773,20 € ; résultat d'investissement cumulé = 23777,34 €, avec les restes à réaliser en investissement = 32702,10 €. Les résultats sont en adéquation avec le compte de gestion 2014 dressé par le comptable public et voté à l'unanimité soit 8 voix.

Report du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement du budget 2015 : vote à l'unanimité, soit 8 voix.

Vote des taxes 2015 pour les impôts locaux : les taux restent inchangés en 2015 – Vote à l'unanimité, soit 8 voix

Budget primitif 2015 : voté à l'unanimité, soit 8 voix, pour 237070,20 € en fonctionnement et 155047,24 € en investissement.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

- 3- Mise en non-valeur de 4567,62 € proposée par le comptable public car l'ancienne locataire bénéficie d'un plan de redressement jusqu'au 31/12/2016, plan qu'elle ne pourra pas honorer, selon toute vraisemblance – 8 voix pour
- 4- Courrier de Monsieur le Préfet pour la régularisation du captage alimentant le village de Grandviala

Vérifier que la source est privée ; sinon, cette source devra être gérée par le SIAEP dont fait partie la commune de la Chaze de Peyre et à qui cette compétence a été transférée.